

# BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE BIAT

Siège social : 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA - 1000 Tunis Registre de commerce : B 187 881 996

### I – Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015

#### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaires des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2014 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

#### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 30MD à prélever sur le compte « Prime d'émission ». Ce compte, qui figure parmi les capitaux propres de la banque antérieurement à 2013, n'a pas subi de modification depuis la dernière augmentation de capital opérée en 2007.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2014 qui s'élève à 102.375.957,523 Dinars, majoré du report à nouveau de 608.576,049 Dinars, soit au total un résultat distribuable de 102.984.533,572 Dinars comme suit :

Résultat distribuable	102.984.533,572		
Réserves légales	-		
Réserves pour plus-value sur cession de titres de participation	-		
Réserves pour réinvestissements financiers	-28.748.940,000		
Fonds social	-10.237.595,752		
Reliquat à répartir	63.997.997,820		
Réintégration Prime d'émission antérieure à 2013	30.000.000,000		
Total à distribuer	93.997.997,820		
Dividendes provenant des capitaux propres de 2013			
et antérieurs	30.600.000,000		
Dividendes provenant de Prime d'émission	30.000.000,000		
Dividendes provenant de Report à nouveau	600.000,000		
Dividendes provenant du bénéfice de l'exercice 2014	20.400.000,000		
Report à nouveau	42.997.997,820		

En conséquence, le dividende par action est fixé à 3 Dinars par action, soit 30% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 juin 2015. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'autoriser la Banque de transférer un montant maximum de 99 Millions de Dinars, du poste «Réserves facultatives» et du poste «Résultats Reportés» vers le Poste « Réserves soumises à un régime Fiscal Particulier », et ce pour se conformer à la réglementation régissant les réinvestissements exonérés et ce, au titre de la période 2004 à 2009 ayant fait l'objet de redressements fiscaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour plus-value sur cession de titres de participations dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2009 d'un montant de 1.690.055,060 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Fathi MESTIRI en tant que Membre du Conseil d'Administration représentant des petits porteurs, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

#### Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de six cent mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

# II - Bilan relatif à l'exercice 2014 après affectation du résultat

# **BILAN**

# (Bilan après affectation du résultat)

Arrete au 31 Decembre 2014

(en Milliers de Dinars)

Note	31/12/2014	31/12/2013	Variation	En %
III-1	411 346	140 830	270 516 (780 350) 370 381 67 773 67 429 19 547 (5 453)	192,09% -50,19% 6,67% 8,43% 28,35% 10,11% -2,08%
III-2	774 481	1 554 831 5 550 364 804 405 237 859 193 267		
III-3	5 920 745 872 178			
III-4				
III-5	305 288			
III-6	212 814			
III-7	256 375	261 828		
	8 753 227	8 743 384	9 843	0,11%
IV-1	1 578	18 798	(17 220)	-91,61%
IV-2	120 738	634 386	(513 648)	-80,97%
IV-3	7 513 761	7 099 580	414 181	5,83%
IV-4	129 818	90 175	39 643	43,96%
IV-5	368 030	332 842	35 188	10,57%
	8 133 925	8 175 781	(41 856)	-0,51%
V				
V	170,000	170 000		0,00%
			9 316	2,35%
				-66,67%
				6960,43%
	-	-	-	
	619 302	567 603	51 699	9,11%
	III-1 III-2 III-3 III-4 III-5 III-6 III-7 IV-1 IV-2 IV-3 IV-4	III-1	III-1	III-1

# III Etat d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2014

(En milliers de dinars)

					AUTRES RESERVES						
	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES ORDINAIRES	FONDS SOCIAL	RESERVES POUR PLUS VALUES CESSION TITRES DE PARTICIPATIONS	RESERVES POUR REINVESTISSEMENT S EXONERES	AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE La periode	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014 AVANT											
REPARTITION	170 000	141 760	17 000	66 038	74 563	1 690	96 263	3	609	102 376	670 302
AFFECTATION AGO DU 01/06/2015					10 238		28 749		42 389	-81 376	
DIVIDENDES		-30 000								-21 000	-51 000
TRANSFERT DES RESERVES				1 690		-1 690					
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014 APRES											
REPARTITION	170 000	111 760	17 000	67 728	84 801	-	125 012	3	42 998	-	619 302